

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie
 MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE
 L'EDUCATION CIVIQUE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
 SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
 ET DE LA MAINTENANCE
 SERVICE DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland
 MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
 AND CIVIC EDUCATION
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS
 SUB-DEPARTMENT OF BUDGET,
 EQUIPMENT AND MAINTENANCE
 SERVICE OF CONTRACTS

DECISION N° 000 /D/MINJEC/SG/DAG/SDBMM/SM/2025 D1 15 JUIL 2025
DECLARANT INFRACTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°12/AONO/MINJEC/CIPM/2025 DU 28 MAI 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX
COMPLEMENTAIRES DE CONSTRUCTION DE L'AUDITORIUM DU CENTRE DE
REFERENCE DE REAMORCE DE NKOLNDA

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE,

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
 Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
 Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
 Vu Le décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret N°2012/565 du 28 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
 Vu le décret N°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
 Vu 16. La circulaire N°0001395/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instruction relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2025.

Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°12/AONO/MINJEC/CIPM/2025 du 28 mai 2025 pour l'exécution des travaux complémentaires de construction de l'auditorium du Centre de Référence de REAMORCE de NKOLNDA ;

Considérant l'absence des soumissionnaires ;

DECIDE :

Article 1^{er} l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°12/AONO/MINJEC/CIPM/2025 du 28 mai 2025 pour l'exécution des travaux complémentaires de construction de l'auditorium du Centre de Référence de REAMORCE de NKOLNDA est déclaré infructueux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations:

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINJEC
- Intéressé
- Affichage
- Archives/Chrono

Yaoundé, le 15 JUIL 2025

**LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET
DE L'EDUCATION CIVIQUE**



Moumouna Foutou